



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Bermudes

Document de travail préparé par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Services financiers	6
C. Tourisme	7
D. Bâtiment	8
E. Transports et communications	8
IV. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Emploi	9
C. Éducation	9
D. Santé publique	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 9 décembre 2020 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers.



E.	Criminalité et sécurité publique	10
F.	Droits humains et questions connexes	11
V.	Environnement	12
VI.	Questions militaires	12
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	13
VIII.	Statut futur du territoire	13
A.	Position du gouvernement du territoire	13
B.	Position de la Puissance administrante	13
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	15
Annexe		
	Carte des Bermudes	17

Le territoire en bref

Territoire : Les Bermudes sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Rena Lalgie, Gouverneure (depuis décembre 2020)

Situation géographique : Les Bermudes se situent dans la partie occidentale de l'océan Atlantique, à environ 917 kilomètres à l'est des côtes de l'État de Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique). L'archipel est composé de 8 îles principales et de 130 îles plus petites.

Superficie : 53,35 km²

Zone économique exclusive : 450 370 km²

Population : 64 054 habitants (juillet 2020)

Espérance de vie à la naissance : 82,8 ans [79,8 ans pour les hommes ; 85,8 ans pour les femmes (estimation de 2020)]

Composition ethnique : Environ 52 % de noirs, 31 % de blancs et 17 % de métis et autres groupes ethniques (recensement de 2016)

Langue : Anglais

Capitale : Hamilton

Chef du gouvernement du territoire : David Burt, Premier Ministre (depuis juillet 2017, réélu en octobre 2020)

Principaux partis politiques : Progressive Labour Party (Parti travailliste progressiste) ; One Bermuda Alliance (Alliance pour les Bermudes unies)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 1er octobre 2020 ; les prochaines sont prévues d'ici à octobre 2025.

Parlement : Parlement bicaméral, composé d'un sénat de 11 membres désignés par le (la) Gouverneur(e) [3 à sa discrétion, 5 sur recommandation du (de la) Premier(ère) Ministre et 3 sur celle du (de la) chef de l'opposition] et d'une assemblée législative de 36 membres, élus dans 36 circonscriptions pour un mandat d'une durée maximum de cinq ans

Produit intérieur brut par habitant : 116 890 dollars (2019)

Économie : Services financiers, tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis, Canada, Royaume-Uni et États membres de la Communauté des Caraïbes

Taux de chômage : 3,8 % (novembre 2019)

Monnaie : Dollar des Bermudes, indexé à parité sur le dollar des États-Unis

Aperçu historique : Découvert en 1505 par l'explorateur espagnol Juan de Bermudez, le territoire a été dénommé « La Bermuda » en 1510. Il est demeuré inhabité jusqu'en 1609, quand des colons britanniques qui étaient en route pour la Virginie et dont le navire avait fait naufrage sur l'un des récifs s'y sont installés. En 1612, le Roi Jacques Ier a étendu la charte de la Compagnie de Virginie aux Bermudes. En 1684, après la révocation de la charte de la Compagnie, l'administration de l'archipel a été transférée à la Couronne britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. La Constitution des Bermudes, adoptée en 1968, a été modifiée à cinq reprises, la dernière fois en 2003. Selon la Puissance administrante, elle confère au territoire une autonomie interne presque totale et ne laisse au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'un droit de regard constitutionnel réduit au minimum. Le (la) Gouverneur(e) et commandant(e) en chef des forces armées, nommé(e) par la Couronne britannique, est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la police. L'actuelle Gouverneure des Bermudes, Rena Lalgie, est la première femme à exercer cette fonction.

2. Le territoire est doté d'un régime parlementaire. Le gouvernement se compose d'un(e) gouverneur(e), d'un(e) vice-gouverneur(e), d'un conseil des ministres et d'un parlement bicaméral. Le (la) Gouverneur(e) nomme au poste de premier(ère) ministre le (la) membre de l'Assemblée qui semble le (la) plus à même d'être investi(e) de la confiance de la majorité des 36 membres, qui représentent chacun une circonscription parlementaire. Le (la) Premier(ère) Ministre dirige un conseil, qui comprend au moins six autres ministres.

3. Le droit et le système juridique des Bermudes reposent sur l'application de la *common law* anglaise et des principes de l'*equity*, sur la législation du Royaume-Uni (en vigueur depuis 1612) applicable aux Bermudes et sur les lois adoptées par le Parlement des Bermudes. Les membres de l'appareil judiciaire sont nommés sur avis du (de la) Président(e) de la Cour suprême. Le territoire compte trois juridictions : le Tribunal d'instance, la Cour suprême et la Cour d'appel. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques.

4. Pour pouvoir voter lors des élections générales ou des référendums, il faut avoir 18 ans révolus, être bermudien(ne) de naissance ou par naturalisation, ou alors non-bermudien(ne) inscrit(e) sur la liste des électeurs au 1^{er} mai 1976. Le 1^{er} octobre 2020, des élections générales ont été tenues dans le territoire pour désigner les 36 membres de l'Assemblée législative. Elles ont été remportées par le Progressive Labour Party, déjà au pouvoir : il a obtenu 30 sièges, soit 5 de plus qu'aux élections précédentes, tandis que le parti One Bermuda Alliance n'a conservé que 6 de ses 11 sièges. Huit femmes ont été élues à l'Assemblée. David Burt, membre du Progressive Labour Party, continue d'exercer les fonctions de premier ministre pour un deuxième mandat.

5. En 1995, un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé. Sur les 58,8 % d'électeurs inscrits ayant participé, un nombre assez faible pour les Bermudes selon la Puissance administrante, 73,6 % se sont prononcés contre l'indépendance. Le Progressive Labour Party, qui était alors dans l'opposition, avait appelé les partisans de l'indépendance à s'abstenir, au motif que cette question méritait d'être tranchée dans le cadre d'élections générales.

6. Dans son rapport de 2005, la Commission pour l'indépendance des Bermudes avait noté que la question raciale faisait depuis toujours partie du paysage social, économique et politique de l'archipel. Les divisions raciales déterminent, dans une large mesure, la position à l'égard de l'indépendance et le choix de la méthode à utiliser pour savoir ce que souhaite la population. En 2005, le Progressive Labour Party, alors au pouvoir, avait tenu à ce que la question de l'indépendance soit réglée dans le cadre d'une élection. Il aurait publiquement manifesté son désir de désengagement par rapport au Royaume-Uni. Le United Bermuda Party, précurseur de la One Bermuda Alliance, était en revanche favorable à un référendum. La Commission pour l'indépendance des Bermudes a donc conclu qu'il revenait aux deux partis politiques de faire valoir les mérites respectifs de chaque méthode.

7. Dans un entretien donné le 14 septembre 2017, le Premier Ministre, M. Burt, a déclaré que, bien que l'obtention de l'indépendance soit une question inscrite dans les statuts de son parti, son gouvernement ne souhaitait pas la mettre alors à l'ordre du jour puisqu'il cherchait à faire prospérer l'économie et à régler les problèmes qui se posaient directement sur le territoire. Au cours d'un entretien donné en juin 2018, le Premier Ministre a réitéré cette position : alors que l'obtention de l'indépendance restait l'un des objectifs finaux du Progressive Labour Party, cela ne faisait pas partie de son programme actuel. Il a ajouté qu'afin de pouvoir répondre à des problèmes plus pressants, les Bermudes ne demanderaient pas l'indépendance au cours de son mandat.

8. Lors du séminaire régional des Caraïbes organisé à Saint-Georges (Grenade) du 2 au 4 mai 2019 par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Vice-Premier Ministre des Bermudes, Walter Roban, a déclaré que même si la Puissance administrante conservait la prérogative des affaires étrangères, compte-tenu de la perspective de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (connue sous le nom de « Brexit »), le territoire avait dû assumer davantage de responsabilités dans ses relations avec l'Union européenne et d'autres pays et territoires et avait été amené à mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer la préservation et la stabilité de ses relations avec ces interlocuteurs. Le Vice-Premier Ministre a ajouté que l'actuel gouvernement du territoire était en faveur de l'indépendance et de la pleine souveraineté du territoire et que si, à l'avenir, les Bermudes cherchaient à obtenir leur pleine souveraineté, elles devraient informer comme il se devait la population grâce une campagne publique exhaustive visant à bien cerner la volonté de la population à cet égard, et solliciter l'aide et les avis du Comité spécial.

II. Budget

9. L'exercice budgétaire des Bermudes commence en avril. Lors de la présentation du budget 2020/21, le 21 février 2020, le gouvernement du territoire a annoncé que les recettes de l'exercice 2019/20 devraient s'élever à 1,111 milliard de dollars et les frais de fonctionnement à 940,2 millions de dollars. Les dépenses en capital avaient été réévaluées à 66,1 millions de dollars. Le coût du service de la dette devrait être supérieur de 2,7 millions à la prévision initiale de 116,5 millions de dollars. Le montant du déficit total avait été réévalué en conséquence à 14,6 millions de dollars. La dette totale à la fin de l'exercice 2019/20, nette des contributions au fonds d'amortissement, s'élevait à 2,658 milliards de dollars.

10. Les dépenses courantes et les dépenses en capital représentant 1,14 milliard de dollars et les recettes s'élevant à 1,12 milliard de dollars, le déficit budgétaire pour l'exercice 2020/21 devrait être de 19,8 millions de dollars. En 2020/21, le Ministère des finances est revenu à une stratégie fondée sur la méthode du budget base zéro dans le but de mieux maîtriser l'allocation des ressources financières limitées, conformément aux initiatives et aux objectifs généraux du gouvernement du territoire.

11. Selon la Puissance administrante, il faut s'attendre à ce que les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie aient de graves répercussions sur le budget 2020/21 et à ce que les effets conjugués de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses publiques accroissent considérablement le déficit budgétaire, initialement estimé à 19,8 millions de dollars.

12. Le 13 novembre 2020, le Ministre des finances a déclaré que pour l'exercice 2020/21, les dépenses non prévues au budget liées à la COVID-19 étaient estimées à 125,2 millions de dollars. La pandémie de COVID-19 devrait aussi peser lourdement

sur les recettes du gouvernement pendant l'exercice, et le Ministère avait réévalué leur montant à 914,1 millions de dollars, soit 18,5 % (208 millions de dollars) de moins que son estimation initiale de 1,122 milliard de dollars.

III. Situation économique

A. Généralités

13. L'économie des Bermudes repose essentiellement sur la prestation de services financiers à des entreprises internationales et sur le tourisme. Selon la Puissance administrante, le secteur industriel n'est guère développé et l'activité agricole est limitée, dans la mesure où le territoire ne compte que 20 % de terres cultivables. Selon les informations fournies par le gouvernement du territoire, en 2019, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche ne représentaient, combinés, que 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) aux prix courants.

14. Comme indiqué dans la présentation du budget 2020/21, le gouvernement du territoire estimait que son PIB avait augmenté de 1 % à 2 % en 2019, après avoir connu une croissance de 0,1 % en 2018. En novembre 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19, il avait revu ses prévisions pour 2020 à la baisse et s'attendait à une diminution d'entre 7 % et 9 % du PIB, qui tenait principalement à la contraction attendue de la croissance mondiale, aux conséquences délétères de la pandémie sur le commerce international, le tourisme et la situation des marchés financiers et à l'incidence des mesures de distanciation sociale.

15. Le Ministre des finances a créé un comité consultatif économique sur la COVID-19, dont l'objectif est de donner des indications et des conseils techniques sur les mesures à prendre pour protéger les emplois et stimuler l'activité économique pendant la crise économique causée par la pandémie de COVID-19.

B. Services financiers

16. Les Bermudes sont une place financière et un centre d'affaires parmi les plus importants au niveau mondial, ces activités représentant quelque 28 % du PIB du territoire. Les Bermudes se classent par ailleurs parmi les premiers marchés internationaux de l'assurance et de la réassurance à grande échelle.

17. L'Autorité monétaire des Bermudes (Bermuda Monetary Authority), qui assure de façon centralisée la surveillance du secteur des services financiers du territoire, est habilitée à collecter des amendes. Le territoire n'a pas de banque centrale ; ce sont les banques commerciales qui gèrent l'indexation de la monnaie sur le dollar des États-Unis en répondant à l'offre et à la demande en respectant la parité. Les réserves de change du territoire sont détenues par les banques, et non par l'Autorité monétaire des Bermudes.

18. Comme indiqué dans la présentation du budget 2020/21, 846 nouveaux partenariats et entreprises internationaux ont été enregistrés en 2019 (contre environ 830 en 2018).

19. Selon la Puissance administrante, les Bermudes n'ont jamais eu de législation sur la protection du secret bancaire et tiennent un registre privé des bénéficiaires effectifs des sociétés depuis les années 1940. Ce registre centralisé contient des informations détaillées sur les bénéficiaires effectifs des entreprises privées ayant des activités aux Bermudes. L'autorité publique qui en a la charge le met automatiquement à jour à chaque transfert de propriété. D'après les dispositions réglementaires, les

actionnaires majoritaires des institutions financières doivent avoir reçu l'agrément de l'Autorité monétaire.

20. Depuis plus de 70 ans, les Bermudes exigent que les entités souhaitant créer une société sur le territoire fournissent des informations sur les bénéficiaires effectifs. Aujourd'hui, si ces derniers détiennent plus de 10 % du capital, ils font l'objet d'une enquête de l'Autorité monétaire, qui soumet également à des contrôles les cessions d'actions à des non-Bermudiens et conserve toutes les informations sur les bénéficiaires effectifs qu'elle recueille dans le cadre de la procédure d'enquête.

21. Le gouvernement du territoire échange ces informations avec les autorités compétentes du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, avec lesquelles il a passé des accords internationaux. En avril 2016, les Bermudes ont conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni sur l'échange réciproque de renseignements concernant les bénéficiaires effectifs pour que leurs services de maintien de l'ordre aient rapidement accès à ces données concernant les sociétés et les personnes morales constituées dans les juridictions respectives.

22. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Depuis, l'échéance a été reportée à 2023. Le 15 juillet 2020, le Gouvernement britannique a accueilli avec satisfaction les déclarations dans lesquelles huit territoires d'outre-mer, dont les Bermudes, se sont engagés à améliorer la transparence des services financiers en annonçant qu'ils allaient établir des registres publics des bénéficiaires effectifs des sociétés.

23. En septembre 2013, les Bermudes ont adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faciliter la coopération entre territoires en ce qui concerne le calcul et la collecte de l'impôt, et en particulier pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014. La ratification par le Royaume-Uni de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été étendue aux Bermudes le 4 juin 2018.

C. Tourisme

24. Selon les statistiques publiques, en 2019, 808 242 voyageurs ont visité les Bermudes (soit 37 559, ou 4,9 %, de plus qu'en 2018), dont 66 % (535 561) sont arrivés à bord de bateaux de croisière. Le gouvernement du territoire a indiqué que l'année 2019 était la troisième année consécutive où l'on enregistrait un nombre record de visiteurs. Selon la Puissance administrante, le montant total des dépenses des visiteurs avait atteint environ 518,5 millions de dollars, contre 505,3 millions de dollars en 2018. Toutefois, la contribution directe du secteur du tourisme au PIB du territoire était tombée à 379 millions de dollars en 2019, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2018. Le nombre d'emplois liés au tourisme s'était élevé à 3 734 en 2019 (en légère baisse par rapport aux 3 762 dénombrés en 2018), soit 11 % du nombre total d'emplois sur le territoire.

25. En outre, d'après les statistiques officielles du gouvernement du territoire, pendant les trois premiers trimestres de 2020, le nombre de visiteurs s'était établi à 39 744, dont 6 457 croisiéristes. Cependant, aucun croisiériste ne s'était rendu aux

Bermudes au deuxième et au troisième trimestre. Cette baisse substantielle s'explique par la décision qu'a prise le gouvernement du territoire de fermer ses frontières de la fin du mois de mars à juillet 2020 afin de freiner la propagation de la COVID-19.

D. Bâtiment

26. Selon la Puissance administrante, la valeur totale des nouveaux projets de construction débutés en 2019 a chuté de 9,7 %, passant de 105,3 millions de dollars à 95,1 millions de dollars. La valeur des ouvrages de construction qui avaient été réalisés en 2019 était, elle, en hausse et estimée à 241,2 millions de dollars. Ce chiffre était à attribuer en grande partie aux travaux effectués sur des hôtels et des maisons d'hôtes tout au long de l'année. Les travaux menés sur les routes, les ponts et l'aéroport avaient également contribué aux résultats du secteur du bâtiment.

E. Transports et communications

27. Desservies par un réseau d'environ 200 kilomètres de routes goudronnées publiques et 400 kilomètres de routes privées, les Bermudes ont une circulation routière très dense, avec environ 79 véhicules au kilomètre en 2016. L'interdiction de posséder plus d'une voiture par ménage et de louer des véhicules a donné lieu à la mise en place d'un réseau public de bus et de transbordeurs. En 2016, les Bermudes ont modifié la loi de 1951 intitulée *Motor Car Act* pour autoriser pour la première fois la location de petits véhicules. Le 20 avril 2017, le règlement intitulé *Motor Car (Minicar) Regulations 2017* est entré en vigueur. En 2019, 49 647 véhicules routiers étaient immatriculés, contre 49 087 l'année précédente, un chiffre en augmentation pour la quatrième année consécutive.

28. Des vols commerciaux réguliers relient les Bermudes à plusieurs destinations aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Le territoire a ses propres organismes de réglementation maritime et aérienne, qui tiennent à jour des registres : l'Autorité de l'aviation civile (Civil Aviation Authority) et l'Autorité des transports maritimes (Bermuda Shipping and Maritime Authority).

29. Selon la Puissance administrante, quatre câbles sous-marins internationaux relient les Bermudes au continent nord-américain. Environ 98 % des habitants des Bermudes ont accès à Internet. Le nombre de personnes possédant un abonnement téléphonique est tombé de 32 810 en 2016/17 à 21 970 en 2019/20. Le territoire compte huit stations de radio, deux stations de télévision, trois fournisseurs de services de télévision par abonnement, deux opérateurs de téléphonie mobile et un journal quotidien.

IV Situation sociale

A. Généralités

30. Comme indiqué dans la présentation du budget 2020/21, le Ministère de l'éducation recevra une enveloppe de 137,6 millions de dollars (soit 12 % de l'ensemble des dépenses publiques prévues pour cet exercice). En outre, le Ministère du travail, des affaires communautaires et des sports (Ministry of Labour, Community Affairs and Sports) disposera d'un budget estimé à 18,7 millions de dollars, dont 4,3 millions seront destinés à la valorisation de la population active.

B. Emploi

31. Entre 2018 et 2019, le nombre total d'emplois sur le territoire est passé de 33 855 à 34 378, soit une augmentation de 1,5 % en un an, la plus forte depuis 2006. Le nombre de Bermudiens ayant un emploi a augmenté de 1 %, passant de 23 615 en 2018 à 23 841 en 2019, mais la part des titulaires d'emploi bermudiens par rapport aux titulaires d'emploi non bermudiens a diminué d'un point de pourcentage pendant la même période. Le taux de chômage s'élevait à 3,8 % en novembre 2019, soit le même niveau que l'année précédente. Ce taux était légèrement plus élevé chez les Bermudiens (4,4 %) alors qu'il était de 1,6 % chez les non-Bermudiens (c'est-à-dire les résidents permanents, les conjoints non bermudiens de Bermudiens et les autres non-Bermudiens). Le revenu médian annuel brut des actifs était de 62 557 dollars en novembre 2019, contre 64 234 dollars en mai 2019. Le salaire moyen des Bermudiens actifs était de 61 130 dollars ; un chiffre moins élevé que celui des résidents permanents, des conjoints non bermudiens de Bermudiens et des autres non-Bermudiens, dont le salaire moyen était de 67 750 dollars.

32. Base de données nationale gérée par le Département de la valorisation de la population active (Department of Workforce Development) depuis novembre 2013, le Conseil bermudien pour l'emploi (Bermuda Job Board) est à la disposition des Bermudiens en recherche d'emploi, son principal objectif étant de regrouper et de centraliser les offres proposées sur le territoire, afin de faciliter la mise en relation des travailleurs et des employeurs, de proposer davantage d'offres aux Bermudiens qualifiés et, à terme, de réduire la nécessité de demander des permis de travail.

33. Depuis 1968, les Bermudes disposent d'un Comité spécial de la réforme législative (Law Reform Committee) mis en place par le Ministre de l'intérieur de l'époque et chargé de réviser, de mettre à jour et d'améliorer la législation du travail. Le Comité a achevé en 2018 ses travaux visant à consolider le droit du travail et à modifier la loi intitulée *Employment Act 2000*. Parmi les textes récents, on citera la loi intitulée *Employment (Wage Commission) Act 2019*, entrée en vigueur en octobre 2019, qui a pour objectif de faire progresser les travaux sur l'introduction d'un salaire minimum. En outre, la loi intitulée *Employment (Maternity Leave Extension and Paternity Leave) Amendment Act 2019*, entrée en vigueur en janvier 2020, prolonge le congé de maternité et prévoit un congé de paternité.

C. Éducation

34. Comme indiqué dans la présentation du budget 2020/21, le Ministère de l'éducation recevra une enveloppe d'environ 137,6 millions de dollars pour cet exercice, soit 512 000 dollars de plus qu'en 2019. Aux Bermudes, la scolarité est obligatoire de 5 à 16 ans, et tous les élèves peuvent être scolarisés gratuitement dans les écoles publiques jusqu'à leurs 19 ans. Le territoire compte 10 écoles maternelles, 18 écoles primaires, 5 collèges, 1 école pour enfants ayant des besoins particuliers, 2 lycées et 2 écoles alternatives dans le système public, où, selon les données de la Puissance administrante, l'on dénombrait 4 630 élèves en septembre 2019. On recense également un certain nombre d'écoles privées, dont six pour les premières années de l'enseignement primaire. Ces établissements assurent l'éducation de 40 % des élèves appartenant à la tranche d'âge dans laquelle l'enseignement est obligatoire et ne reçoivent aucun financement de l'État. En 2019, 9 361 élèves étaient scolarisés dans une école privée ou publique ou dans l'enseignement supérieur (Bermuda College).

35. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique

européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

D. Santé publique

36. Comme indiqué dans la présentation du budget 2020/21, le Ministère de la santé s'est vu attribuer une enveloppe de 243,3 millions de dollars (soit 21,3 % du montant total des dépenses publiques prévues), ce qui représentait une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport au budget 2019/20. Il constituait le premier poste budgétaire du gouvernement pour l'exercice 2020/21. Outre ses activités de réglementation, le Ministère définit les grandes orientations du secteur de la santé, assure des services de santé publique et des services pour les personnes âgées et les personnes handicapées, administre un hôpital de soins intensifs et un hôpital psychiatrique, garantit des régimes d'assurance maladie accessibles et met en place des organismes de réglementation des activités des professionnels de la santé et du domaine de l'assurance maladie. Le territoire est doté d'un système de financement hybride des soins de santé, alliant fonds publics directs, assurance maladie et subventions publiques. Le projet de réforme piloté par le Ministère, lancé en 2018, vise à parvenir à la couverture universelle des services de santé essentiels grâce à un système à payeur unique. Des consultations publiques se sont tenues à ce sujet au second semestre de 2019.

37. Selon la Puissance administrante, les Bermudes ont le troisième système de santé le plus cher au monde mais sont au treizième rang en termes d'espérance de vie. Les dépenses de santé représentent 11,5 % du PIB. Les trois quarts de la population sont en surpoids ou obèses et 12 % des adultes sont diabétiques.

38. Les Bermudes, qui affichent un taux de fécondité faible, doivent faire face au vieillissement de leur population. Selon les données fournies par la Puissance administrante, les projections démographiques pour l'année 2019 ont montré que 19,6 % de la population était âgée de 65 ans ou plus, contre 17 % en 2016. En 2016 toujours, l'indice synthétique de fécondité était de 1,5 naissance par femme, chiffre inférieur au taux de renouvellement des générations (2,1 naissances par femme). Selon les estimations de la Puissance administrante, en 2020, l'espérance de vie à la naissance était de 82,8 ans (79,8 ans pour les hommes et 85,8 ans pour les femmes). L'espérance de vie de la population blanche est de 4 ans supérieure à celle du reste de la population.

39. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical et des fournitures médicales, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Il s'est aussi engagé à fournir aux territoires d'outre-mer une partie des doses de vaccins contre la COVID-19 qu'il achète. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

E. Criminalité et sécurité publique

40. Sur le plan administratif, le Ministère de la sécurité nationale est responsable du Régiment royal des Bermudes (Royal Bermuda Regiment), des services de police (Bermuda Police Service), des services de sauvetage et de lutte contre les incendies (Bermuda Fire and Rescue Service), des services de contrôle aux frontières (Border

Control) et du Département de la lutte antidrogue (Department for National Drug Control). Il veille en outre à ce que tous les services et départements placés sous son autorité collaborent pour promouvoir la sécurité sous toutes ses formes sur le territoire.

41. Les services de police assurent la sécurité publique sur le territoire en veillant à l'application stricte de la loi, en nouant des relations avec la population et en menant des enquêtes rigoureuses débouchant sur des condamnations. Ils continuent de s'attacher en priorité à : a) renforcer la confiance de la population ; b) assurer une présence policière très visible sur le terrain ; c) intervenir rapidement en cas d'urgence ; d) mener des enquêtes rapides et de qualité ; e) protéger les personnes vulnérables. Le groupe interinstitutions de lutte contre les bandes organisées continue d'élaborer des programmes pour prévenir et réduire les délits commis par ces bandes.

42. En 2020, les navires *Medway* et *Argus* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année. Le Gouvernement britannique a fait part de sa détermination à apporter une assistance aux territoires d'outre-mer pour faire face dans l'avenir aux tempêtes violentes et autres catastrophes.

43. Selon la Puissance administrante, après le passage de l'ouragan Paulette sur le territoire en septembre 2020, le Régiment royal des Bermudes et les services d'urgence ont travaillé ensemble sous l'égide du Ministère de la sécurité nationale pour assurer un partage rapide et précis des informations et le retour à la normale.

F. Droits humains et questions connexes

44. Les grands instruments internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme s'appliquent aux Bermudes, y compris la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La ratification par le Royaume-Uni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a officiellement été étendue au territoire des Bermudes en mars 2017, avec deux réserves portant sur l'article premier et le paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention. D'après la Puissance administrante, la première réserve a été levée comme suite à la fin de la conscription, en application de la loi de juillet 2018 portant modification de la loi relative à la défense (*Defence Amendment Act*). La deuxième réserve tenait compte des dispositions constitutionnelles et migratoires desquelles il découlait qu'une Bermudienne mariée à un non-Bermudien faisait l'objet d'une discrimination, un non-Bermudien marié à une Bermudienne n'ayant pas les mêmes droits qu'une non-Bermudienne mariée à un Bermudien.

45. La Commission des droits de l'homme des Bermudes (Human Rights Commission of Bermuda) a été créée en 1982 en vertu de la loi de 1981 intitulée *Human Rights Act*. Selon le gouvernement du territoire, ses activités consistent principalement à : mettre à disposition des moyens rapides et efficaces d'examiner des plaintes individuelles concernant les droits humains, le harcèlement sexuel et les différentes formes de handicap ; faire connaître les droits humains aux Bermudes et

encourager la population à respecter les principes d'égalité ; contribuer à lever les obstacles à l'égalité en matière d'emploi et d'accès aux services.

46. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire a déposé auprès du Comité judiciaire du Conseil privé un acte d'appel contre les décisions prises en 2018 par la Cour suprême et la Cour d'appel des Bermudes, dans lesquelles celles-ci avaient jugé inconstitutionnelles les dispositions de la loi de 2018 sur le partenariat domestique (*Domestic Partnership Act*) qui restreignaient le droit de se marier aux couples de sexe opposé. L'appel devrait être entendu par le Conseil privé en février 2021.

V. Environnement

47. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles (Department of Environment and Natural Resources) est chargé de soutenir l'agriculture locale et le secteur de la pêche, de protéger le patrimoine maritime, de promouvoir la lutte contre la pollution, la gestion des droits d'usage de l'eau et des réserves naturelles terrestres, la conservation des espèces menacées, la maîtrise de la faune autochtone et la lutte contre les parasites invasifs et de concourir au bon fonctionnement de l'aquarium, du musée et du zoo des Bermudes.

48. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'intérieur a particulièrement mis l'accent sur la promotion et l'expansion de la Commission de la mer des Sargasses, créée en application de la Déclaration de Hamilton sur la collaboration aux fins de la conservation de la mer des Sargasses, afin d'améliorer la gestion de l'ensemble de cette zone maritime, qui a été reconnue dans la Déclaration comme étant un écosystème hauturier important. En septembre 2020, le Conseil des ministres du territoire a entériné la nomination de trois experts internationaux à la Commission de la mer des Sargasses.

49. Les Bermudes continuent de promouvoir la gestion durable de leurs zones de pêche et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Selon la Puissance administrante, des pêcheurs et des fonctionnaires ont observé que des poissons se regroupaient pour se reproduire plus tôt dans l'année, certainement en raison de l'élévation de la température de l'eau.

50. Environ 98 % de l'énergie électrique est fournie par une seule entreprise privée et produite exclusivement à partir de combustibles fossiles. Les 2 % restants sont produits par l'incinérateur de déchets à valorisation énergétique de Tynes Bay, propriété du Ministère des travaux publics qui l'exploite.

51. Selon la Puissance administrante, la modification en décembre 2017 de la loi de 1986 intitulée *Bermuda National Parks Act* a permis de protéger 16 zones supplémentaires (un peu plus de 36 hectares) dans le cadre du réseau des parcs nationaux. Par ailleurs, avec le reclassement de sept parcs en réserves naturelles, le réseau compte désormais 112 zones protégées (environ 460 hectares).

VI. Questions militaires

52. Les Bermudes disposent d'un régiment de défense de quelque 320 soldats appelé Régiment royal des Bermudes, dont les effectifs sont composés de 39 soldats à temps plein, les autres soldats étant des réservistes. Le Régiment est organisé en deux compagnies opérationnelles d'environ 100 soldats chacune, soutenues par une compagnie logistique et une unité d'entraînement. Avant la suspension de la conscription en 2015, il était composé de conscrits et de volontaires. La loi portant modification de la loi relative à la défense, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, a

établi que l'enrôlement volontaire était le seul moyen pour un homme ou une femme de s'engager dans le Régiment. À l'issue d'un examen stratégique mené au premier semestre de 2018, le Régiment a défini un objectif en matière d'effectifs : celui-ci a été révisé en 2020 et fixé à 420 militaires. Les deux objectifs principaux du Régiment sont les suivants : protéger sa propre force et fournir une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

53. Le Régiment collabore régulièrement avec les gouvernements de pays étrangers et leurs armées, notamment le Canada, les États-Unis et la Jamaïque, et apporte son concours aux opérations de secours en cas de catastrophe menées dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni. En 2020, il a connu sa plus longue période opérationnelle, à savoir 175 jours, dans le contexte de la riposte face à la COVID-19.

54. En février 2020, l'unité maritime des services de police (Bermuda Police Service Maritime Unit) et l'unité navale du Régiment (Royal Bermuda Regiment Boat Troop) ont fusionné pour former une unité de garde-côtes rattachée au Régiment (Royal Bermuda Regiment Coast Guard). Cette dernière a pour mission de mener des patrouilles maritimes littorales et des opérations de surveillance, conformément à la loi de 2018 sur les unités de garde-côtes [*Defence (Coast Guard Unit) Amendment Act 2018*].

VII Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

55. Le territoire est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes et du Marché commun des Caraïbes et membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, créé dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'Agence du renseignement financier des Bermudes (Financial Intelligence Agency of Bermuda) est membre du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, et l'Autorité monétaire du territoire est membre d'organismes internationaux et régionaux de réglementation financière, notamment l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux. Les Bermudes jouent également un rôle de premier plan dans le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, en tant que membre du Groupe d'examen par les pairs. Le territoire est également membre de l'association de protection des tortues marines Sea Turtle Conservancy, du Forum Caraïbes-États-Unis sur la coopération en matière de sécurité, de la Confédération syndicale internationale, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et du Comité international olympique.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

56. Les faits nouveaux concernant le statut futur des Bermudes sont exposés dans la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

57. En raison de la pandémie de COVID-19, la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est déroulée en ligne du 23 au 26 novembre 2020, au moment où la Puissance administrante a accueilli les

représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. En présence du Premier Ministre du Royaume-Uni, les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les questions économiques, la riposte et le relèvement face à la COVID-19, la protection des groupes vulnérables et les questions environnementales. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le Prince de Galles à la réunion, préalablement aux échanges sur l'environnement et à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Royaume-Uni en 2021, a montré l'importance que le Royaume-Uni accordait aux liens qui l'unissaient aux territoires d'outre-mer et la reconnaissance qu'il témoignait à ces derniers de leur importante contribution à sa biodiversité.

58. Dans le communiqué adopté à la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont expliqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

59. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait.

60. Le 15 octobre 2020, à la 3^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

61. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères. Le Gouvernement britannique était déterminé à associer tous les territoires d'outre-mer aux négociations concernant ses relations futures avec l'Union européenne, afin que leurs priorités soient prises en compte à chaque étape du processus.

62. Le représentant a également déclaré que, si le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Le représentant a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

63. Le 10 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/109 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2020 (A/75/23) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Bermudes, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Bermudes lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Souligne l'importance du rapport de la Commission pour l'indépendance des Bermudes de 2005, qui examine de près les faits entourant l'indépendance, et continue de regretter que les plans d'organisation de réunions publiques et de présentation d'un livre vert à l'Assemblée puis d'un livre blanc exposant les propositions politiques en faveur de l'indépendance des Bermudes ne se soient pas encore concrétisés ;

e) Souligne également la nécessité, pour le bien du territoire, de renforcer davantage l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans les instances gouvernantes ;

f) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

g) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

h) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

i) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Bermudes et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Bermudes et la Puissance administrante ;

j) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Bermudes de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

m) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Bermudes et de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution [75/109](#).

Annexe

Carte des Bermudes



Map No. 1423 Rev. 2 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)